

Appui et Lignes de Crédit pour les PME Tunisiennes

Descriptif

Accompagner les promoteurs au cours des différentes phases de montage de leurs projets et leur faciliter l'accès à des financement pour la création ou l'extension de leur activité.

Maître d'ouvrage

-Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Composantes

Accompagnement :

- Identifier et structurer leur projet
- Elaborer le plan d'affaires
- Boucler le schéma de financement
- Mise en œuvre et exploitation

Financement : L'accès au financement est facilité par une politique de garantie appropriée, la BFPME n'exigeant pas de garanties réelles externes au projet, se contentant uniquement des composantes intrinsèques du projet et de la garantie de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR), qui couvre entre 60 et 75 % du principal du crédit accordé (sachant que la prime de couverture SOTUGAR est prise en considération au niveau du schéma de financement du projet), ainsi que les autres fonds de garantie dédiés (Fonds de Garantie des Industries Culturelles, Fonds National de Garantie,...). La BFPME intervient exclusivement en cofinancement. Elle se réserve, cependant, la possibilité de financer la totalité du crédit demandé lorsque l'entreprise atteste de plus de 3 années d'existence.

Les conditions

L'intervention de la BFPME porte sur le financement de :

-La création des PME dont le coût d'investissement total est compris entre 100 milles et 15 Millions de Dinars

-L'extension des PME existantes, à condition qu'elles soient financièrement saines, et que leurs immobilisations nettes, augmentées des investissements projetés, se situent entre 100 mille et 15 millions de dinars

Tous les secteurs sont concernés à l'exception des activités : de tourisme dont la composante principale est l'hébergement et de promotion immobilière destinée à l'habitation.

Apport au PRCA

Dans le cadre du développement économique dans les centres anciens, certains promoteurs qui souhaiteraient créer leur entreprise ou la développer pourraient être orientés vers la BFPME.